Négociations salariales à Orange : Exigeons la ré-ouverture !

L'accord salarial mis à signature par l'entreprise n'est pas à la hauteur des attentes du personnel d'Orange. Aucune Organisation Syndicale (OS) n'a signé cet accord. Une majorité des OS a demandé la ré-ouverture des négociations, ce à quoi la direction a répondu par un PV de désaccord et une décision unilatérale. C'est une curieuse façon de concevoir le dialogue social. La CGT a écrit un courrier au PDG d'Orange afin de ré-ouvrir les négociations salariales (voir ci-dessous). Nous vous invitons à signer notre pétition pour que les négociations reprennent.

Ensemble exigeons :

- ✓ Des augmentations collectives d'un minimum de 5% pour tous,
- ✓ La reconduction des mesures de rattrapages et de reconnaissance (sous-positionnement/pas de promotion depuis 10 ans) avec un budget minimum de 1%,
- ✓ Un budget permettant la suppression des écarts salariaux,
- ✓ Un 13e mois en plus des éléments de rémunération actuels.

LETTRE OUVERTE CGT AU PDG D'ORANGE

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous accusons réception de votre PV de désaccord, envoyé par mail le 12/04/2018 et mis à signature jusqu'au lundi 16/04/2018. Néanmoins, la CGT FAPT ne signera pas ce PV car nous considérons, qu'aux vues des attentes du personnel d'Orange et des enjeux, que la négociation salariale doit continuer.

Nous attirons votre attention sur le fait que la CGT s'est positionnée tout au long des séances de négociation dans une démarche constructive à partir de l'expression des besoins des salariés afin d'aboutir à un accord qui correspond à leurs attentes.

La consultation menée par la CGT auprès des salariés d'Orange montre que 87 % des salariés d'Orange ne sont pas satisfaits du niveau de leur rémunération, 64% pensent que leur pouvoir d'achat diminue, 97% veulent l'égalité salariale immédiatement, 93% sont favorables à un 13e mois en complément des éléments de rémunération actuels.

Lors de cette négociation nous avons revendiqué notamment, une augmentation collective d'un minimum de 5% pour tous avec un plancher à 2 400€, la reconduction des mesures de rattrapage et de reconnaissance (sous-positionnement et absence de promotion depuis 10 ans) avec un budget spécifique minimum de 1%, un budget permettant la suppression définitive des écarts salariaux, un 13ème mois en plus des éléments des rémunérations actuels et pour les fonctionnaires une promotion au lieu d'une mesure emploi/compétence afin d'être pris en compte dans le calcul de la retraite.

Les propositions de l'entreprise sont malheureusement éloignées des attentes du personnel ce qui a conduit l'ensemble des organisations syndicales à ne pas signer l'accord en l'état. La direction doit faire d'autres choix que ceux orientés exclusivement vers la finance et les actionnaires. Comment expliquer au personnel qu'Orange augmente une seconde fois le dividende de 0.5€, ce qui représente un coût de 133 millions d'€ et une augmentation de 7.7%, alors que dans le même temps le budget consacré à la NAO est à peine de 80 millions d'€ avec une augmentation collective de 1.4% ? À titre de comparaison, la proposition CGT d'augmenter de 5% l'ensemble du personnel équivaudrait au budget supplémentaire alloué aux actionnaires.

L'entreprise ne peut pas se contenter de « remerciements chaleureux » envers les salariés sans les traduire par une reconnaissance salariale à la hauteur de leurs attentes. Les salariés veulent des actes concrets afin de reconnaître leurs qualifications et leur travail.

La CGT FAPT vous demande, Monsieur le PDG, la poursuite des négociations dans l'intérêt du personnel d'Orange. L'entreprise a des marges de manœuvres supérieures, compte tenu notamment des avancées technologiques et des gains de productivité supérieure à 5%.

Veuillez agréer, Monsieur Président Directeur Général , l'expression de nos salutations respectueuses.

Nom	Prénom	Mail	Service	Signature

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT - 263 rue de Paris - case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél: 0148 18 54 00 - Fax: 01 48 59 25 22 - CCP Paris 20376 D - www.cgt-fapt.fr - E-mail: fede@cgt-fapt.fr

AVEC LA CGT, EXIGEONS LA RÉ-OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS .
AUGMENTER LES SALAIRES : UNE PRIORITÉ !
SOYEZ LES ACTEURS DE LA NÉGOCIATION SALARIALE

Nom	Prénom	Mail	Service	Signature

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT - 263 rue de Paris - case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél: 0148 18 54 00 - Fax: 01 48 59 25 22 -
CCP Paris 20376 D - www.cgt-fapt.fr - E-mail: fede@cgt-fapt.fr